

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CÔTES DE MEUSE WOËVRE

JUILLET 2014
le mag'
#03



ACTUALITÉS

BUDGET 2014

JOURNAL DU TRI

PLAN PAYSAGE

PETITE ENFANCE



CÔTES DE MEUSE | WOËVRE
communauté de communes



Suite aux élections municipales, ce premier magazine présente à la fois les élus et le budget 2014 (à fiscalité constante !).

Merci aux électeurs pour la confiance que vous avez accordée aux élus communaux et intercommunaux, déjà mobilisés dans notre CODECOM.

Le renouvellement a été très consensuel, avec la volonté d'additionner l'énergie des élus plutôt que de l'opposer.

Ainsi notre jeune CODECOM (création en janvier 2013) enregistre déjà des résultats encourageants grâce à cette mobilisation de tous les acteurs.

Malgré un contexte économique difficile et les lourdes contraintes que représente la baisse des dotations de l'État (DGF), le coût et la désillusion de la réforme du rythme scolaire, nous enregistrons, grâce au développement de l'activité économique que nous accompagnons depuis quelques années en particulier avec le Maire de Vigneulles (création d'un supermarché, évolution des entreprises sur les zones d'activité...) des résultats intéressants en matière de création d'emplois (environ 40 sur 2013-2014).

Cela se traduira également par des retombées fiscales dans les années à venir. Avant même ces créations, le développement économique du secteur nous permet d'enregistrer une augmentation du produit de la C.F.E. (ex. Taxe Professionnelle) de 20 000 € de plus qu'en 2013.

Ce n'est certes pas énorme, mais ce chiffre progresse et évoluera encore, ainsi que les créations d'emplois avec le développement de Madine (Objectifs première phase atteint !)

Soyons mobilisés plus que jamais au service de l'ensemble de notre territoire.

*le Président,
Sylvain Denoyelle*



SOMMAIRE

P.03 // ACTUALITÉS / BRÈVES

*Le Contrat Local de Santé du Pays Cœur de Lorraine
Le site de la déchetterie sous vidéo surveillance
Les élus de la codecom
L'office de tourisme Cœur de Lorraine*

P. 06 // BUDGET 2014

P. 08 // LE JOURNAL DU TRI

*Rappel sur les règles de tri
Objectif : réduction des déchets
Compostage et réseau de Guides Composteurs
Accès déchetteries*

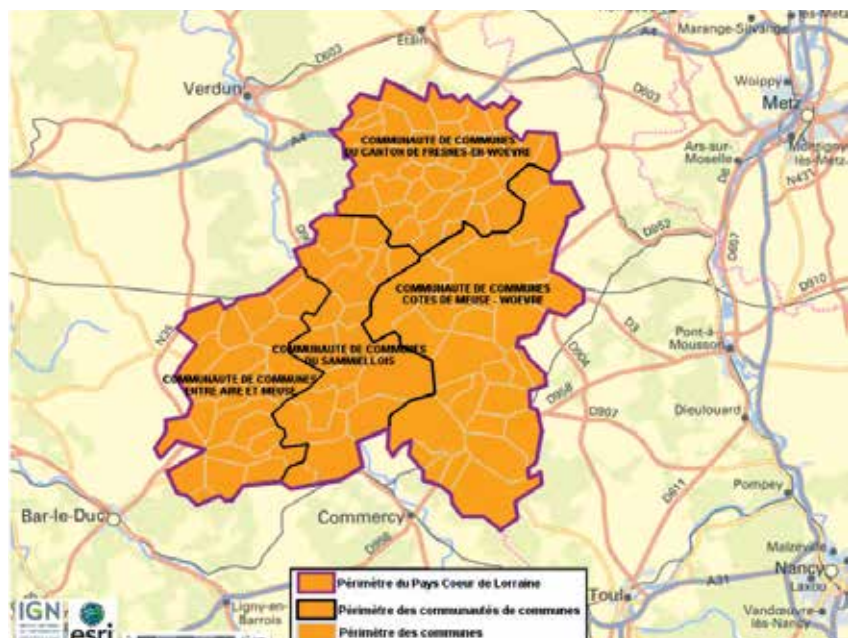
P. 12 // PLAN PAYSAGE

P. 14 // PETITE ENFANCE

La création d'un Relai Assistants Maternels

P. 16 // AGENDA

Le Contrat Local de Santé du Pays Cœur de Lorraine



La santé étant une préoccupation croissante des habitants, les élus locaux se saisissent de la question.

Après être intervenu pour stimuler la création et la reprise d'entreprises, pour structurer la filière bois-énergie et pour impulser une nouvelle dynamique dans le secteur touristique, le Pays Cœur de Lorraine souhaite continuer à fédérer les 4 communautés de communes autour de projets d'intérêt commun. Fort de ces années d'expérience et de travail conjoint, le Pays s'est engagé en 2014 dans une nouvelle démarche : la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS).

Le CLS est un outil qui permet à l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'aller au plus près des territoires dans le but de répondre au mieux à ses besoins spécifiques, en renforçant la qualité du partenariat autour des politiques de santé mises en œuvre à l'échelle du territoire. Le terme « santé » doit être envisagé dans une approche globale (biologique, psychologique et sociale) c'est-à-dire un état de bien-être complet. Ainsi cela touche à la fois à la promotion de la santé, la prévention, la politique de soin et l'accompagnement médico-social, mais plus largement l'ensemble des déterminants de santé (logement, transport, travail, environnement, etc.).

D'ores et déjà, un accord-cadre a été signé le 3 février 2014 par les 4 Présidents des communautés de communes, le Directeur Général de l'ARS, la Préfète de la Meuse, le Président du Conseil Général et le Président du Conseil Régional.

Actuellement en phase de rédaction, ce CLS se présente sous la forme d'un plan d'action, décliné en fiches-actions qui permettront de concrétiser les projets. Ce plan a vocation à rassembler les initiatives de l'ensemble des acteurs locaux en cohérence avec le projet régional de santé (collectivités, établissements, associations, etc.) afin de fédérer tous ces acteurs autour d'un seul et même projet.

Contact pour le Pays Cœur de Lorraine :
Chargée de mission : Fanny FAIVRE-PICON
03 29 87 33 06
payscoeurdelorraine@codecomfresnes.com



Entrée de la déchetterie de Vigneulles

Le site de la déchetterie sous vidéo surveillance

Depuis le 10 juin 2014, le site de la déchetterie de Vigneulles a été placé sous vidéo surveillance. Cette décision a été prise suite à de nombreuses dégradations et vols commis sur ce site. La déchetterie est équipée de trois caméras qui filment jour et nuit et enregistrent les images.

“

Le terme « santé » doit être envisagé dans une approche globale [...] un état de bien-être complet.

Les élus de la CODECOM

Suite aux élections municipales du mois de mars, les élus de la CODECOM sont issus des conseils municipaux. Lors du conseil communautaire du 17 avril 2014 a eu lieu l'élection de l'exécutif.

Le Président :



M. Sylvain DENOYELLE
(Maire de NONSARD)
Président
Conseiller Général

1

Les vice-Présidents :



M. Jean-Claude ZINGERLÉ
(Maire de VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHATEL)
1^{er} vice-président
En charge du développement local
et du développement économique
En charge de l'administration
et des finances

2



Mme Jacqueline PETITCOLAS
(Adjoint au maire de GÉVILLE)
2^e Vice-présidente

3



M. Daniel BERNARD
(Maire de BENEY)
3^e Vice-président
En charge du scolaires, enfance/jeunesse,
et bibliothèque.

4



M. Lionel PLANTEGENET
(Maire d'APREMONT LA FORÊT)
4^e Vice-président
En charge de la gestion des ordures
ménagères.

5



M. Jean-Paul GRUNBLATT
(Adjoint au maire de LAMORVILLE)
5^e Vice-président
En charge de l'hydraulique,
de l'assainissement, de la voirie.

6

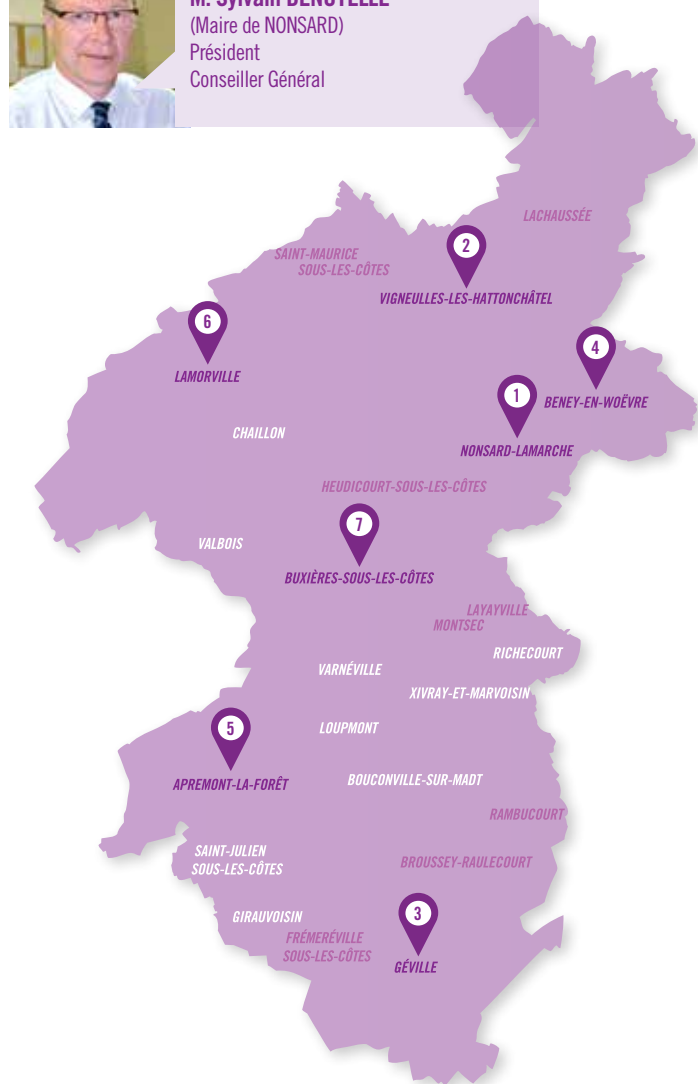


Mme Odile BEIRENS
(Maire de BUXIÈRES)
6^e Vice-présidente
En charge de la Petite enfance, de la vie
associative et des équipements sportifs

7

Le bureau sera constitué du Président, des Vice-présidents et des conseillers suivants :

- Mme Carole AUBRY, maire de LAHAYVILLE
- M. Bernard CARLE, maire de RAMBUCOURT
- M. Gérard COULY, maire de SAINT-MAURICE-SOUS-LES-CÔTES
- M. Vincent LACORDE, maire de FREMERVILLE
- M. Lionel JACQUEMIN, maire de HEUDICOURT
- M. Joël KLEIN, maire de BROUSSEY
- M. Daniel LOMBARD, maire de MONTSEC
- Mme Edith PELTRE, maire de LACHAUSSÉE





Guide touristique de l'office de tourisme Cœur de Lorraine

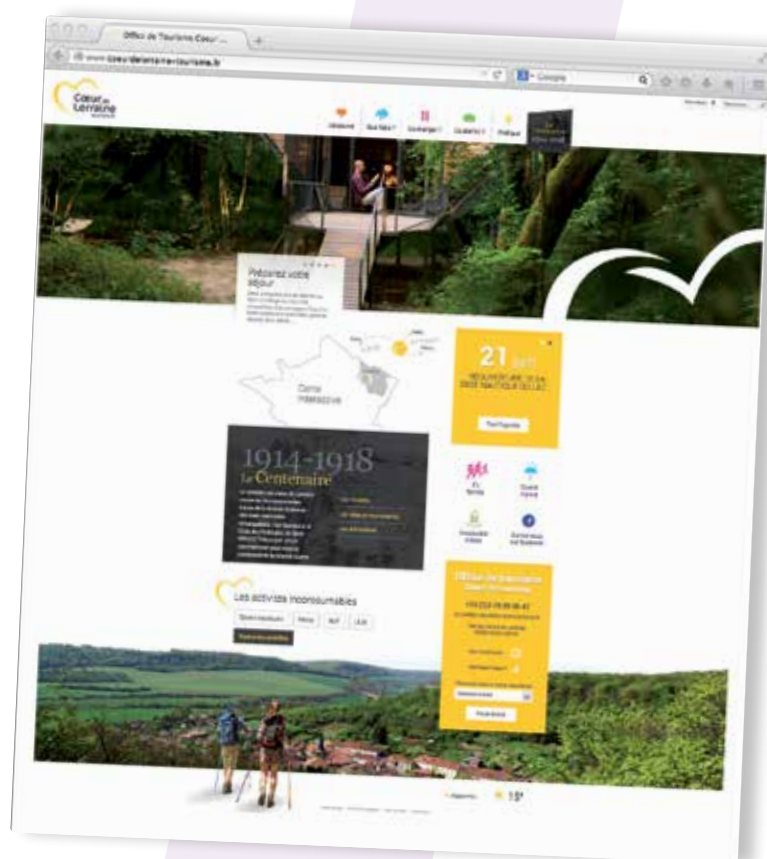
L'Office de Tourisme Cœur de Lorraine prépare activement la saison 2014

Depuis quelques semaines, les cartes touristiques et les guides du territoire Cœur de Lorraine sont disponibles à l'Office de Tourisme. Les éditions anglaises et allemandes sont en projet.

La carte dessine le territoire du Cœur de Lorraine composé de 5 communautés de communes : le Sammiellois, Entre Aire et Meuse, le Canton de Fresnes en Woëvre, Côtes de Meuse / Woëvre et le Chardon Lorrain.

La brochure, quant à elle, présente toutes les activités, les loisirs, les restaurants et les hébergements du territoire permettant ainsi d'aider au mieux les touristes à préparer leur séjour au Cœur de Lorraine.

Un site Internet, www.coeurdellorraine-tourisme.fr, a été mis en ligne le 12 mai dernier. Les touristes et les Lorrains de cœur pourront y retrouver toutes les informations nécessaires pour organiser leur venue : hébergement, restauration, agenda des manifestations et une présentation thématique par territoire...



Site internet de l'office de tourisme Cœur de Lorraine



L'Office de Tourisme Cœur de Lorraine et le musée d'Art Sacré accueillent les visiteurs du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 et le samedi et dimanche ainsi que les jours fériés de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 jusqu'à fin octobre.

Accueil à Madine du 1^{er} au 31 août, tous les jours de 10h à 18h à la maison des promenades.



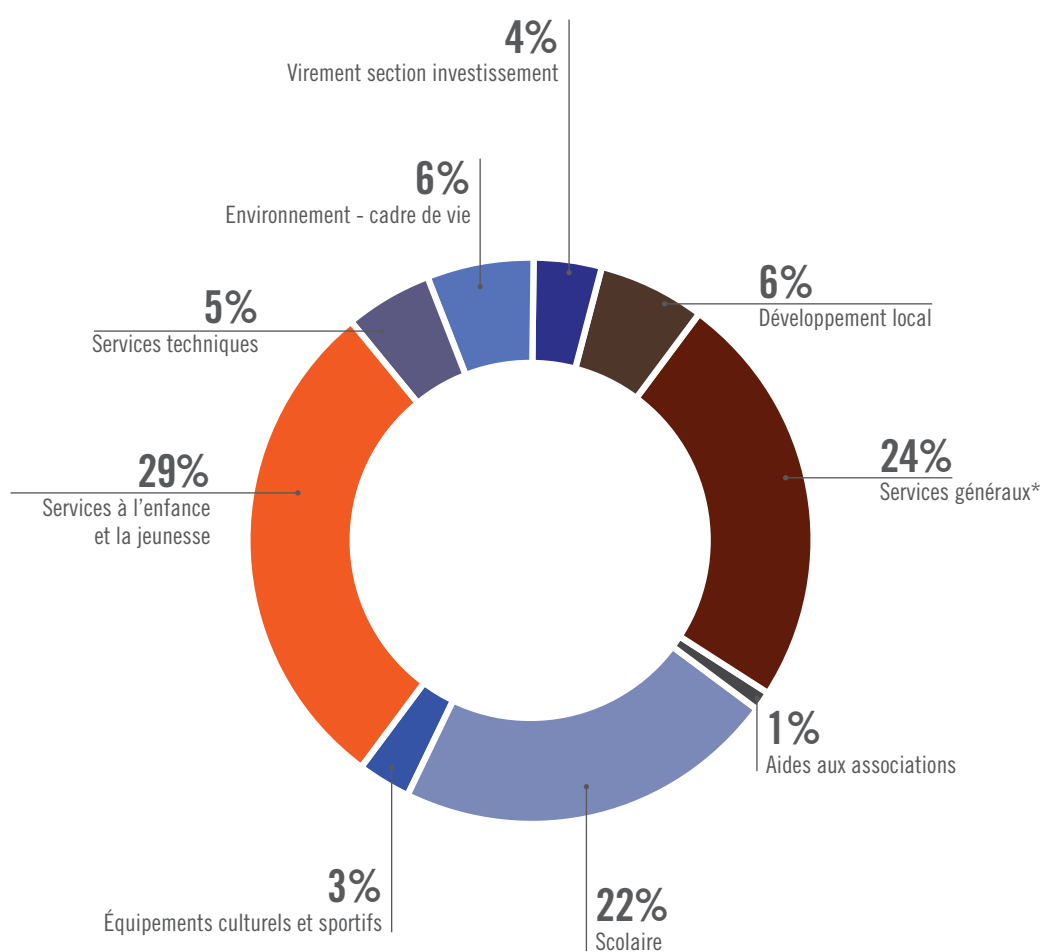
La Bibliothèque Bénédictine est ouverte en avril, mai, juin et septembre, les samedis, dimanches et jours fériés de 14h à 18h. En juillet et août, elle est ouverte du mercredi au lundi de 14h à 18h.

Nous vous accueillons rue du palais de justice à Saint-Mihiel (55300). Vous pouvez nous contacter au 03 29 89 06 47.

Budget primitif 2014

Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	EN €
Virement section investissement	117 471,76
Développement local	164 320,00
Services généraux	679 457,01
Aides aux associations	35 000,00
Scolaire	612 280,00
Équipements culturels et sportifs	85 130,00
Services à l'enfance et la jeunesse	810 190,00
Services techniques	130 000,00
Environnement - cadre de vie	154 986,08
TOTAL	2 788 834,84



**Les services généraux comprennent les services administratifs (personnel et frais de fonctionnement), les dépenses d'amortissements, le paiement des intérêts d'emprunts, le prélèvement FNGIR (prélèvement dans le cadre de la compensation de la taxe professionnelle), les frais d'assurances et les indemnités perçus par les élus.*

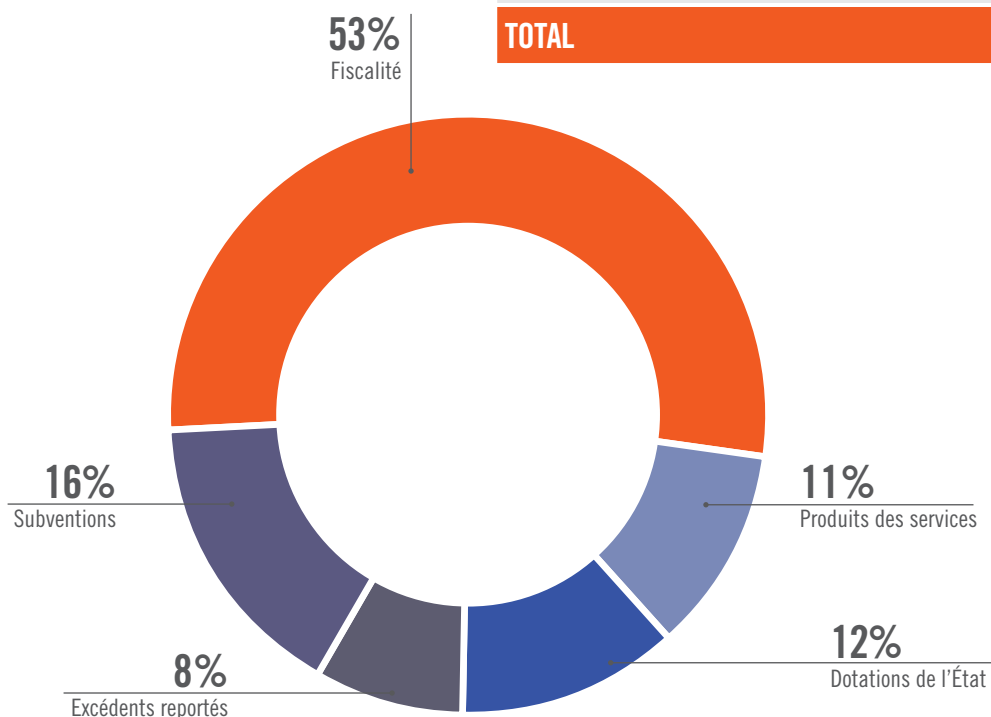
Budgets Annexes

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Zone d'Activités Vigneulles	18 635,38 €	18 635,38 €	15 620,00 €	15 620,00 €
Local Commercial	28 429,38 €	28 429,38 €	31 013,36 €	31 013,36 €
Pôle Médico-social	30 576,72 €	30 576,72 €	15 438,09 €	15 438,09 €
SPANC	29 010,66 €	35 445,59 €		

Budget principal 2014

Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	EN €
Dotations de l'État	355 000,00
Produits des services	349 642,00
Fiscalité	1 611 872,65
Subventions	472 320,20
Excédents reportés	243 922,37
Produits exceptionnels	
TOTAL	3 032 757,22



Budgets ordures ménagères

Objet	Montant	Objet	Montant
DÉPENSES		RECETTES	
Frais de fonctionnement	13 660,00 €	Redevance des usagers	503 028,20 €
Collecte et traitement des déchets	616 873,10 €	Valorisation du tri sélectif	80 700,00 €
Accès déchetteries extérieures	33 440,00 €	Amortissement des subventions	4 379,79 €
Achat de sacs de tri	12 000,00 €	Excédent reporté	241 254,91 €
Charges de personnel	43 910,00 €		
Charges financières (impayés et remboursements)	14 000,00 €		
Amortissement de l'investissement	11 608,81 €		
Virement à la section d'investissement	16 112,18 €		
Dépenses imprévues	20 000,00 €		
TOTAL	781 604,09 €	TOTAL	829 362,90 €

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux de réaménagement de la déchetterie	43 000,00 €	Subvention ADEME	9 900,00 €
Amortissements subventions	4 379,79 €	Amortissements de l'investissement	11 608,84 €
		Virement de la section de fonctionnement	16 112,18 €
		Excédent reporté	9 758,77 €
TOTAL	47 379,79 €	TOTAL	47 379,79 €

Rappel sur les règles du tri



A SAVOIR

En cas de doute, je jette dans ma poubelle d'ordures ménagères!



CE QUE L'ON MET DANS LES SACS DE TRI

Plastique

UNIQUEMENT

les bouteilles et les flacons avec ou sans bouchon

Métal

- bouteilles alu
- canettes métal
- aérosols vides
- barquettes alu
- conserves

Papier + cartons

- cartonnettes
- journaux
- magazines
- revues
- briques alimentaires



CE QUE L'ON NE MET PAS DANS LES SACS DE TRI

- Les pages jaunes et pages imprimées sur papier couleur
- Les catalogues ou revues avant un film plastique
- Les enveloppes avec fenêtre ou en kraft
- Les sacs, pots, barquettes, gobelets ou boîtes à œufs en plastique
- Les emballages souillés, les bouteilles ayant contenu des produits dangereux
- Les films plastiques : emballages de bouteilles, films de catalogues, revues...
- Mouchoirs usagés, dosettes café, mégots et paquets de cigarettes, vêtements



Nous vous rappelons qu'il est **impératif de sortir les bacs d'ordures ménagères et les sacs de tri aux points de regroupement de chaque commune, la veille au soir du ramassage.**

Il est impératif de **rentrer les bacs au plus tôt après la collecte** pour ne pas gêner la circulation et le voisinage



OBJECTIF DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
**RÉDUIRE LA PRODUCTION
DE DÉCHETS MÉNAGERS
DE 7% PAR HABITANT EN 5 ANS**

LE JOURNAL DU TRI

Objectif : réduction des déchets

La CODECOM Côtes de Meuse / Woëvre s'inscrit dans le Plan de Prévention des Déchets et s'engage à développer des actions pour limiter la quantité de déchets produits.



Bornes à verre de Viéville

i

POURQUOI FAUT-IL TRIER LE VERRE ?

Le verre est une matière qui se recycle à l'infini. Lorsqu'il est jeté à la poubelle :

- **IL PEUT BLESSER** les agents de la collecte
- **IL EST ENFOUI** au lieu d'être recyclé
- **IL IMPACTE LE COÛT** par habitant

LE VERRE

Les bouteilles et flacons en verre doivent être déposés dans les colonnes d'apport volontaire à verre situées sur chaque commune du territoire de la CODECOM et non dans la poubelle d'ordures ménagères. Le verre est recyclé, si collecté à part et la poubelle pèse moins lourd !

Pour la tranquillité de tous, nous vous remercions de bien vouloir utiliser ces colonnes au cours de la journée et d'éviter les horaires nocturnes. Il est strictement interdit de laisser des déchets autour des colonnes, sous peine de poursuites administratives et judiciaires.

LES BORNES VÊTEMENTS

Comme vous avez pu le remarquer, la CODECOM a mis en place deux nouvelles bornes sur Vigneulles : une sur la place Taylor et une autre à la déchetterie. Deux bornes existent déjà sur les communes de Apremont et Géville.

En déposant leurs vêtements, les donateurs participent à diminuer la quantité de déchets de leur poubelle, qui ne seront pas enfouis. Les vêtements collectés sont triés par des personnes en réinsertion et à la fin de la filière textile, une partie est transformée et devient un isolant thermique et acoustique appelé « Métisse ».

LES DEEE: LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Ils sont issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

- Gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur.
- Gros électroménager hors froid : lave-vaisselle, cuisinière, four, four à micro-ondes, plaques de cuisson, sèche-linge, machine à laver...
- Petits appareils comportant des composants électriques ou électroniques.
- Ecrans et moniteurs : écran de télévision et écran d'ordinateur, cathodiques ou plats, ordinateur portable.

Il faut recycler et valoriser les D3E : ils contiennent des substances dangereuses et doivent donc impérativement être dépollués avant tout traitement. Mis en centre d'enfouissement ou en incinération, ils peuvent générer des émanations toxiques dans l'air, l'eau, le sol, dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement. De nombreuses fractions des D3E peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets.

Venez déposer vos appareils en déchetterie !



Borne «Le Relais» sur la place Taylor à Vigneulles




eco-systèmes

Remercie toutes les collectivités qui ont fait cet effort. Chez Eco-systèmes, chacun est mobilisé pour veiller au bon recyclage de vos appareils dans des conditions sociales et environnementales strictement contrôlées.

Compostage et réseau de Guides Composteurs

Pour réduire nos déchets dans la poubelle, n'oublions pas les déchets de cuisine et de jardin!! Ils se retrouvent dans la poubelle alors qu'ils peuvent être valorisés surtout si on dispose d'un jardin.



3 étapes du compostage



La technique du paillage



Le Compostage et le paillage sont des moyens pour utiliser ces déchets afin de produire un engrais de qualité et peu coûteux : le compost. Les déchets de cuisine sont aussi des aliments de choix pour les petits animaux domestique. Les petites branches peuvent servir pour allumer la cheminée, le poêle ou le barbecue.

Le compostage est une décomposition biologique, maîtrisée de la matière organique, accélérée en présence d'air. Cette solution concerne surtout les déchets de cuisine et du potager.

Le paillage (ou mulching) est la solution la plus simple, rapide et naturelle pour valoriser une grande partie des déchets verts de jardin. Les débris végétaux sont étalés sur la terre, d'une manière esthétique et efficace, et se décomposent en surface pour former de l'humus. Cela suffit pour entretenir la fertilité du sol et nourrir les vivaces, arbustes, haies, rosiers arbustifs. Le paillage peut se faire avec des feuilles mortes, des tontes de pelouse, des brindilles....

RÉSEAU DE GUIDES COMPOSTEURS

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) Lorraine développe en collaboration avec les collectivités dont la Codecom Côtes de Meuse/Woëvre, **une mission de formation de « Bénévoles Guides Composteurs »** à l'échelle de toute la Lorraine.

Il s'agit de créer un réseau de personnes et d'expliquer le compostage et paillage. Nous recherchons donc des personnes intéressées, expérimentées ou pas, mais qui seront prêtes à donner de leur temps pour ensuite transmettre toutes les informations.

La Communauté de Communes Côtes de Meuse/Woëvre souhaite travailler sur le projet visant à favoriser et à développer la pratique du compostage avec des Guides Composteurs du territoire

Contactez la codecom
Hélène LECLERE au 03 29 90 69 09



Exemple de réseau de guides composteurs en Lorraine

Accès déchetteries

Sur la communauté de communes Côtes de Meuse / Woëvre, une seule déchetterie existe, celle de Vigneulles et des conventions avec les déchetteries de Bernécourt, Charey et Saint-Mihiel ont été passées pour satisfaire tous les usagers. Nous attendons l'accord de la codecom de Commercy pour l'accès à la déchetterie de Vignot.

Nous avons répartis les communes comme suit :

Déchetterie de Bernécourt

Villages	Nbre d'hab.
Bouconville	105
Lahayville	30
Rambucourt	66
Richecourt	66
Xivray-Marvoisin	89
TTL	356

Déchetterie de Charey

Villages	Nbre d'hab.
Jonville-en-woëvre	141
Haumont-les-lach.	74
Hadonville	33
TTL	248

Déchetterie de Chauvencourt

Villages	Nbre d'hab.
Lamorville	83
Spada	96
Apremont	175
Saint-Agnant	88
Loupmont	86
Marbotte	77
TTL	605

Toutes les autres communes vont à Vigneulles et pour l'instant les communes de Liouville, Saint Julien, Girauvoisin, Géville, Fréméréville et Broussey Raulecourt y vont aussi en attendant l'accord de la codecom de Commercy.

N'oubliez pas avant de vous rendre en déchetterie, de savoir quels sont les déchets acceptés ou non et si la quantité est importante de prévenir le gardien.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES DE :

→ BERNÉCOURT ET CHAREY

	HORAIRES D'ÉTÉ	HORAIRES D'HIVER
mercredi	14h-18h	14h-17h30
vendredi	14h-18h	/
samedi	9h-12h/13h30-17h30	9h-12h/13h30-17h30

→ VIGNEULLES

	HORAIRES D'ÉTÉ	HORAIRES D'HIVER
lundi	9h-11h45	9h-11h45
mercredi	8h30-11h45/14h-17h45	8h30-11h45/14h00-16h45
samedi	9h-11h45/14h-17h45	9h-11h45

→ CHAUVONCOURT

	HORAIRES D'ÉTÉ	HORAIRES D'HIVER
lundi	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-18h
mercredi	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-18h
vendredi	14h-19h	14h-18h
samedi	9h-12h/14h-19h	9h-12h/14h-18h
dimanche	9h-12h	9h-12h



Bennes de tris



CODECOM du Sammiellois
Tél. : 03 29 89 06 08



CODECOM Côtes de Meuse / Woëvre
Tél. : 03 29 90 69 09



CODECOM du Chardon Lorrain
Tél. : 03 83 81 91 69

Un Plan de Paysage sur les Côtes de Meuse

Afin de développer son territoire de manière globale, dynamique, cohérente et durable, la Codecom Côtes de Meuse / Woëvre, a lancé un Plan de Paysage sur le territoire des Côtes de Meuse (35 villages répartis sur les deux codecoms Côtes de Meuse / Woëvre et Fresnes-en-Woëvre).

Comme annoncé dans le dernier article du mag' n°2 d'Octobre 2013 sur la mise en place du Plan de Paysage, la Codecom Côtes de Meuse / Woëvre et avec l'aide de ses partenaires (Codecom de Fresnes-en-Woëvre, PNRL, DREAL, Chambre d'Agriculture) ont retenu une équipe pour mener à bien l'élaboration de ce Plan de Paysage.

Cette équipe se compose de l'agence AMPLITUDE PAYSAGE (bureau d'études en Paysage et Urbanisme), de RCT (cabinet spécialisé dans le développement territorial et la concertation), et d'Agro écologue Consulting – Karim RIMAN (agronome spécialisé dans la production fruitière).

LES OBJECTIFS

Le Plan de paysage est un outil de préservation et de valorisation des qualités intrinsèques du paysage des Côtes de Meuse.

L'objectif est d'élaborer et de partager un projet de territoire permettant d'appréhender l'évolution des paysages et du cadre de vie, en associant les partenaires locaux et les populations.

Cette démarche d'étude et de projet pour le territoire a pour ambition de maîtriser l'évolution des paysages, en prenant en compte de manière transversale l'ensemble des composantes tangibles (paysage naturel, paysage bâti, patrimoine historique, biodiversité, agriculture, activités économiques, tourisme, population...) et intangibles (ambiances, perceptions, modes de vie,...) du territoire vivant et évolutif.

Loin d'être une « mise sous cloche », ce dispositif s'inscrit bien dans **une démarche active et partagée, transcrivant la volonté de développer le territoire tout en valorisant la qualité des paysages identitaires, des cultures et du cadre de vie.**



LE DÉROULEMENT

Le plan de paysage se traduit concrètement par la réalisation d'un document de référence destiné à guider les choix d'aménagements et de développement du territoire pour l'ensemble des acteurs (Codecoms, communes et élus locaux, PNRL, CG, CR, professionnels du tourisme et de l'agriculture, associations, propriétaires de vergers, habitants,...).

Un plan de Paysage s'effectue en 3 temps :

1// État des lieux et diagnostic du paysage et des dynamiques paysagères

(mars-septembre 2014) : il s'agit d'identifier les composantes majeures et identitaires du paysage des Côtes de Meuse. Cette phase d'analyse du paysage s'appuie à la fois sur une étude documentaire, sur des observations de terrain, mais sera également enrichie par des connaissances et regards d'acteurs.

2// Définition d'enjeux, d'objectifs et d'orientations (octobre-décembre 2014) :

en fonction des éléments du diagnostic, l'idée est de définir les priorités et les grandes orientations pour le territoire, afin d'élaborer une stratégie globale et cohérente de développement territorial.

3// La définition d'un programme d'actions (janvier-juin 2015) :

basé sur les potentialités concrètes et réalistes du territoire et de ses acteurs, ce programme consiste à proposer des actions hiérarchisées à différentes échelles du territoire, en prenant en compte les moyens financiers et les opportunités locales. Ces actions seront définies en concertation avec les différents acteurs concernés.



Vergers des côtes de Meuse

Carte du territoire d'étude
et des communes AMPLITUDE,
Agence de PAYSAGE

LA DÉMARCHÉ

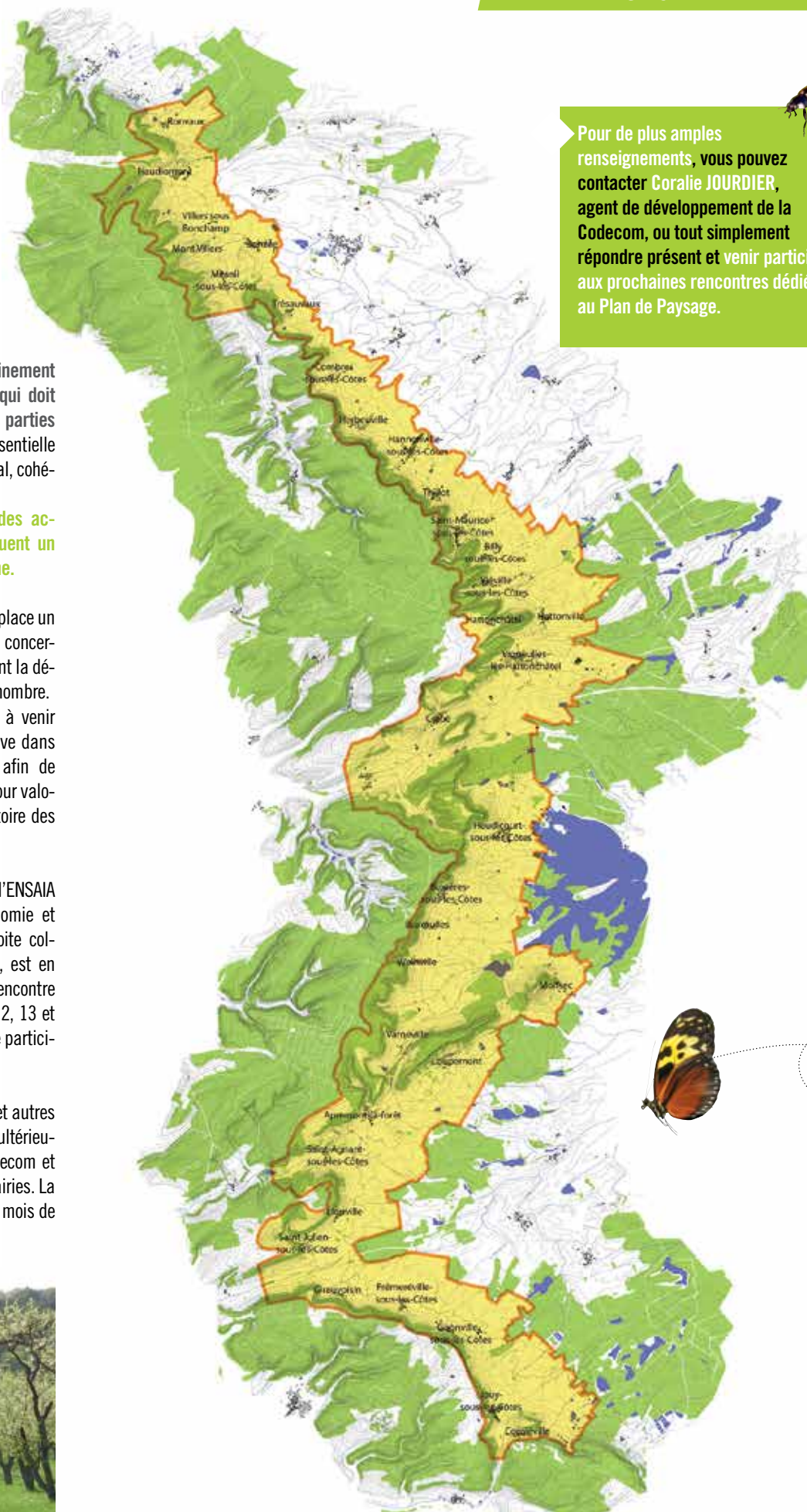
Le Plan de Paysage s'inscrit pleinement dans une démarche participative, qui doit mobiliser et fédérer l'ensemble des parties prenantes. C'est une condition essentielle afin de mettre en place un projet global, cohérent sur le territoire.

La sensibilisation et l'implication des acteurs du territoire est par conséquent un élément fondamental de la démarche.

Ainsi, l'équipe de prestataires met en place un programme de communication et de concertation afin d'expliquer plus précisément la démarche et d'y associer le plus grand nombre. Tous les acteurs locaux sont invités à venir s'informer et à prendre une part active dans l'élaboration du Plan de Paysage, afin de mettre en place un « guide partagé pour valoriser notre cadre de vie et notre territoire des Côtes de Meuse ».

Par ailleurs, une enquête menée par l'ENSAIA (École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires), en étroite collaboration avec les bureaux d'étude, est en cours. Des étudiants sont venus à la rencontre des habitants et acteurs locaux les 12, 13 et 14 mai derniers. Première occasion de participer et de donner son avis !

Les dates des différents événements et autres animations seront communiquées ultérieurement via le site internet de la Codecom et une lettre d'information/affiche en mairies. La prochaine animation aura lieu d'ici le mois de septembre.



Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Coralie JOURDIER, agent de développement de la Codecom, ou tout simplement répondre présent et venir participer aux prochaines rencontres dédiées au Plan de Paysage.



De l'« état des lieux » du territoire à la création d'un Relais Assistants Maternels

En 2013, accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse, la Codecom a réalisé un « état des lieux petite enfance ». Il est composé d'un diagnostic du territoire, des résultats de l'enquête menée auprès des assistants maternels sur la réalisation d'un Relais Assistants Maternels et des résultats de l'enquête sur l'accueil des enfants de 0 à 4 ans.



En complément, une enquête de satisfaction pour les parents utilisateurs du Centre multi-accueil Pirouette situé à Vigneulles a été réalisée. Cela a permis de recenser l'offre de garde existante, les besoins des familles en matière de garde des enfants de moins de 4 ans et l'activité des parents sur le territoire.

DEUX CONSTATS PRINCIPAUX* :

- l'étendue du territoire,
- les assistants maternels et les familles avec enfants de moins de 4 ans se situent principalement dans les **communes avec écoles**.

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS... UN SERVICE ATTENDU* :

- 96% de réponses favorables à la création d'un Relais auprès des assistants maternels, essentiellement pour favoriser les contacts et rompre l'isolement.
- 72% de réponses favorables à l'utilisation des services d'un Relais auprès des familles avec enfants de moins de 4 ans.

Le Relais Assistants Maternels : un service délocalisé et itinérant afin de répondre aux besoins sur tout le territoire

UN RELAIS POURQUOI ?

Le Relais est un espace de rencontres, d'informations, d'animations et de partages au service des parents et futurs parents et des assistants maternels, candidats à l'agrément, employés à domicile, en vue de l'éveil et du bien être de l'enfant. Il n'est ni un organisme employeur d'assistants maternels ni un lieu de garde des enfants.



96%*

DES ASSISTANTES MATERNELLES INTERROGÉES SONT POUR LA CRÉATION D'UN RELAIS



72%*

DES FAMILLES INTERROGÉES SONT POUR L'UTILISATION DES SERVICES D'UN RELAIS

Les activités du Relais commenceront progressivement et, dès septembre, les permanences et les animations démarreront dans les différentes communes partenaires.

Le planning de fonctionnement et le calendrier des animations est en cours de réalisation, ils seront disponibles sur le site internet de la Codecom et dans les mairies par le biais de la plaquette et du journal mensuel.

> Contact : Emilie REOT, animatrice du RAM

*Résultats de l'enquête assistants maternels et de l'enquête de besoins petite enfance concernant l'accueil des enfants de moins de 4 ans. Conception/diffusion Codecom, conception/exploitation CAF/Sphinx.



Raconte tapis à la bibliothèque intercommunale

UN RELAIS POUR QUI ?

POUR VOS PARENTS ET FUTURS PARENTS QUI SOUHAITEZ FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Le Relais vous :

- informe sur les modes d'accueil des jeunes enfants (0 à 6 ans) et vous aide à trouver le plus adapté pour vous et votre enfant,
- met à disposition une liste actualisée des assistants maternels agréés,
- informe sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre,
- soutient dans vos démarches administratives et vous oriente dans votre fonction d'employeur,
- propose un lieu d'échanges, d'écoute et d'informations, des soirées, des débats sur le thème de la petite enfance,
- offre un service de documentations et d'informations actualisées.



POUR LES JEUNES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le Relais est un lieu de rencontre et d'éveil qui organise des animations collectives pour partager des moments ludiques et conviviaux, en présence et sous la responsabilité de l'assistant maternel.

- L'enfant y trouvera des jouets adaptés à son âge au travers desquels il va pouvoir rencontrer d'autres enfants et adultes.
- L'enfant pourra découvrir différentes activités lui permettant de favoriser le développement de ses capacités tout en se faisant plaisir (lecture d'albums, comptines, cuisine, bricolage, motricité, etc...)
- Le relais favorisera une socialisation en douceur ainsi que l'apprentissage des règles de vie en groupe et des ouvertures vers l'extérieur (bibliothèque, spectacles, sorties diverses, etc.)
- L'année sera ponctuée par les fêtes (Noël, fête des mères, ...).



POUR VOS ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS ET CANDIDATS À L'AGRÈMENT, EMPLOYÉS À DOMICILE

Le Relais vous :

- informe sur l'agrément, le statut, la profession, vos droits et devoirs,
- met en relation avec les assistants maternels agréés, employés à domicile avec les parents pour leur(s) enfant(s).
- oriente vers les organismes administratifs et juridiques,
- soutient dans l'exercice quotidien de votre profession,
- propose des temps de rencontres, d'échanges et d'informations pour rompre l'isolement et partager vos expériences, vos pratiques et vous enrichir mutuellement,
- organise des matinées d'animations à partager avec les enfants qui vous sont confiés afin de découvrir différentes activités d'éveil,
- permet de compléter votre formation en organisant des soirées à thème et favorise la formation continue.
- offre un service de documentation en lien avec le monde de la Petite enfance.



AGENDA ACTIVITÉS



Lac de Madine

VIGNEULLES-LES-HATTONCHÂTEL

Randonnées pédestres

Départ Thillombois le 24 juillet à 10h

Départ Woinville le 14 août à 9h

Association Les Amis des Côtes

13, rue Raymond Poincaré

55210 VIGNEULLES-LES-HATTONCHÂTEL

☎ 03 29 90 09 27

HANNONVILLE-SOUS-LES-CÔTES

Thé dansant aux étangs du Longeau

Les 06, 13, 20, 27 juillet, les 03, 10, 15, 17, 24, et 31 août de 15h à 19h

Restaurant LES ETANGS DU LONGEAU

Mme Nicole LEROUX

Lieu-dit du Longeau

55210 HANNONVILLE-SOUS-LES-CÔTES

☎ 03 29 87 30 54 / Fax : 03 29 88 84 40

VIEVILLE-SOUS-LES-CÔTES

Exposition Jacques DROUX / Jusqu'au 14 juillet

Chambres d'hôtes La Bottée

Isabelle et Gilles BLONDEY

1, place de Verdun

55210 VIEVILLE-SOUS-LES-CÔTES

☎ 03 29 89 98 12

@ isabelleblondey@hotmail.com

Marché paysan

Le 26 juillet de 14h à 18h

SAINT-MAURICE-SOUS-LES-CÔTES

Rando santé

Départ sur le parking de la Gare / 2 juillet / 13h45

Club des Côtes - M. Emile SINDT

55210 VIGNEULLES-LES-HATTONCHÂTEL

☎ 03 29 87 36 55

@ emile.sindt818@orange.fr

HANNONVILLE-SOUS-LES-CÔTES

Les dimanches animés

Le 6 juillet et le 3 août de 14h à 17h

Tarifs Adulte : 4 € / Enfant : 2 € / Adhérent : gratuit.

Exposition « Notre forêt : Un milieu vivant »

Du 6 juillet au 15 octobre

Voyage avec BZZZZ au pays des abeilles

Le 23 juillet

Tarifs adulte : 6 € / Enfant : 3,50 €

MAISON DES ARTS ET TRADITIONS RURALES

Mme Blandine LEPRINCE - Association Ecomusée

87, rue Chaude

55210 HANNONVILLE-SOUS-LES-CÔTES

☎ 03 29 87 32 94

@ ecomusee.hannonville@wanadoo.fr

www.ecomusee-hannonville.com

LACHAUSSÉE

Marche gourmande

Le 6 juillet

Tarifs adulte : 22 € / Enfant : 10 €

FOYER APFSENEGAL 2016

4, rue de Riauvaux

55210 LACHAUSSÉE

☎ 03 29 90 02 48

@ foyer.lachausse@apf.asso.fr

FRÉMERÉVILLE-SOUS-LES-CÔTES

Concert de musique classique

Le 6 juillet à 16h.

Association Les Amis des Arts

1, ruelle de l'église

55200 FRÉMERÉVILLE-SOUS-LES-CÔTES

☎ 03 29 92 18 36

LAC DE MADINE

Le Lac de Madine vous accueille toute l'année et vous propose de nombreuses activités natures autour du sport, de la découverte et de la détente, côtés Nonsard et Heudicourt. La programmation de la saison est consultable en ligne.

Syndicat Mixte du Lac de Madine

Maison de Madine

55210 NONSARD LAMARCHE

☎ 03 29 89 32 50 / Fax : 03 29 91 52 78

@ contact@lacdemadine.com

www.lacmadine.com



Côtes de Meuse/Woëvre le mag' - juillet 2014 - n°3 - 3600 exemplaires
Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable de la rédaction et de la publication : Sylvain DENOYELLE

Rédaction : les élus et les agents de la Communauté de Communes Côtes de Meuse/Woëvre

Crédit photos : Codecom Côtes de Meuse/Woëvre, Groupement de maîtrise d'œuvre AXP Urbicus -

SAFEGE - 2 AD Ingénierie, Fotolia.

Conception graphique et mise en page : Isabelle Bomey - isabomey.tumblr.com

Impression : Novaprint - Verdun.

